



Charte de Sunu Reew

Préambule :

Sunu Reew est un mouvement social et citoyen, créé en 2016 par un groupe de six jeunes sénégalais.

Notre volonté première est de centraliser, débattre et mûrir des idées pour les concrétiser par des actions précises et ciblées, afin d'améliorer le quotidien des sénégalais. L'objectif est de traiter de tous les thèmes et aspects de la vie active de notre société.

Ces idées sont concrètes, innovantes, faciles d'application et visent à améliorer le quotidien et l'avenir des sénégalais. L'éducation, l'entrepreneuriat, l'environnement, la santé, les transports et la vie publique sont des domaines qui, entre autres, doivent s'inscrire dans une véritable perspective de long terme et nécessitent pour cela d'être repensés et modernisés.

Les valeurs de ce mouvement sont la solidarité, le partage et une détermination sans faille à mener à bien nos projets et à faire entendre notre voix.

Par la présente charte, nous souhaitons attirer votre attention sur les grandes thématiques que nous pensons chères à notre génération et utiles à tous.

Chapitre I : Quelques pistes concernant des domaines clés

Afrique

Inclure les régions dans un processus d'intégration africaine :

Jumelage entre des régions sénégalaises et d'autres régions africaines afin de favoriser des échanges culturels, économiques et pédagogiques pérennes.

Dynamiser le lien entre les régions sénégalaises, leurs citoyens et l'Union Africaine :

Pousser les jeunes sénégalais à s'intéresser aux différentes régions du pays, leurs ressources ainsi que leurs faiblesses.

Favoriser la mise en relation entre jeunes sénégalais et entrepreneurs provenant de toute l'Afrique.

Réflexion et présentation du panafricanisme afin de démontrer les avantages et inconvénients d'une Union Africaine et les moyens de les surmonter.



Charte de Sunu Reew

Développement Durable

Responsabiliser les administrations publiques quant à leur devoir écologique :

Généralisation d'une gestion plus propre des régions : numérisation, utilisation par les acteurs publics régionaux de moyens de transports écoresponsables et garantie d'une construction propre des bâtiments financés par la région.

Privilégier la production alimentaire de proximité dans les services de restauration collective :

Augmentation de la part de produits alimentaires régionaux dans les circuits de restauration par une mise en relation direct entre services et agriculteurs locaux.

Education

Valoriser la création de Centres de Formation Industrielle :

Création de Centres de Formation Industrielle (CFI) afin de renforcer le lien entre les entreprises et les jeunes diplômés de métiers industriels par le biais de l'alternance.

Encourager le développement numérique dans les lycées :

Numérisation des supports pédagogiques dans les lycées publics généraux et professionnels en privilégiant les lycées en difficulté pour encourager les élèves à travailler dans de meilleures conditions.

Loger intelligemment les étudiants :

Développement de logements modulaires pour les étudiants et jeunes entrepreneurs autour des centres étudiants.

Entreprenariat

Connecter les talents :

Mises-en place de plateformes internes permettant de mettre en relation des jeunes entrepreneurs avec des professionnels et/ou des étudiants afin qu'ils puissent échanger et bénéficier de leur expertise.

Encourager les jeunes à entreprendre :



Charte de Sunu Reew

Mises-en place d'un « forum des métiers » dès la fin du collège permettant aux élèves de rencontrer les professionnels exerçant près de chez eux, afin de les sensibiliser à l'entrepreneuriat et aux métiers de l'artisanat.

Vie Publique

Optimiser l'Administration publique :

Réduire le budget de fonctionnement des régions en optimisant les ressources humaines et en accélérant la numérisation des procédures administratives. Les économies engendrées pourront alors être réinjectées dans le budget d'investissement pour moderniser les infrastructures scolaires et de transports.

Impliquer les citoyens dans la mise en œuvre de projets :

Mettre en place une politique de communication active entre citoyens et membres de l'association afin principalement de recueillir l'avis des concernés mais aussi de permettre à ceux-ci de participer à la réalisation des projets.

Transports

Faciliter l'accès aux transports publics :

Harmonisation des services de transport à l'échelle régionale par la création d'un support intermodal unique, d'un service d'information unique et d'une tarification uniforme.

Développer le réseau de transport écoresponsable :

Augmentation de la part de bus fonctionnant aux énergies renouvelables.

Chapitre II : Fonctionnement de l'association

Les membres de l'association s'engagent à :

- Respecter cette charte dans le cadre de leur mission.
- Faire preuve d'un engagement assidu dans leur mission.
- Participer aux débats et à la vie de l'association.
- Respecter les règles élémentaires du travail en équipe.
- Écouter et respecter les points de vue de chacun.
- Respecter tous les membres de l'association.
- Être déterminé à respecter les objectifs fixés par l'équipe dirigeante.



Charte de Sunu Reew

Admission :

Sunu Reew peut à tout moment accueillir de nouveaux membres. Ceux-ci devront suivre la procédure d'admission en renseignant le formulaire de candidature sur notre site internet.

Réunion :

Les réunions des groupes de travail se dérouleront via l'interface Skype ou en personne. La décision concernant le déroulement de celles-ci sera prise par le Conseil d'Administration en accord avec le responsable du groupe de travail, en fonction de l'effectif du groupe ainsi que des possibilités de ses membres.

La date et l'heure des réunions seront décidées par le responsable du groupe de travail, en accord avec les membres du groupe. Celui-ci devra alors prévenir par courrier électronique les différents membres des décisions prises concernant le rendez-vous.

Nomination des responsables de groupes de travail :

Les responsables de groupes de travail seront nommés par le Conseil d'Administration. Tout membre actif de l'association Sunu Reew sera autorisé à se proposer en tant que responsable d'un groupe de travail. Le Conseil d'Administration choisira parmi ces membres candidats, le responsable du groupe de travail.

Le Conseil d'Administration se réserve le droit de remplacer un responsable de groupe de travail à tout moment et sans justification, notamment en cas de plainte des membres et de mettre en place des mandats ponctuels et renouvelables pour chaque responsable.

Absentéisme :

Les responsables de groupes de travail sont chargés d'établir une liste de présence à chaque réunion. La présence aux réunions est obligatoire. En cas d'empêchement, le membre se doit, par courrier électronique de prévenir et justifier à l'avance son absence auprès du responsable de son groupe de travail. Ce dernier sera chargé d'en informer le Conseil d'Administration. Le membre absent devra par ailleurs lire la conclusion de la réunion qui lui aura été transmise par le responsable du groupe et envoyer en retour sa contribution par courrier électronique.

La non-participation d'un membre à 3 réunions successives (ou dans un court laps de temps) devra être remontée par le responsable du groupe de travail concerné au Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration entrera alors en contact avec ledit membre et prendra la sanction appropriée.



Charte de Sunu Reew

Manquement aux engagements :

Tout membre ne respectant pas les règles énoncées précédemment s'expose à des pénalités parmi l'éventail suivant :

- Rappel à l'ordre
- Exclusion temporaire
- Exclusion définitive

Cette pénalité sera prononcée par le Conseil d'Administration, après avoir entendu le membre concerné. Pour que la sanction soit applicable, elle doit être votée à une majorité de 4 membres sur 6. Une option d'appel est autorisée.

Chapitre III : L'association

Sunu Reew s'engage à :

- Respecter cette charte
- Examiner de façon critique et périodique les activités de l'association afin de déterminer leur pertinence par rapport à la mission, leur efficacité, l'intérêt de poursuivre, de réviser ou de renouveler un programme.
- Etre fidèle à ses valeurs énoncées précédemment.
- Prendre en compte l'avis et les opinions de ses membres dans les décisions de l'association.
- Etre à l'écoute des membres de l'association.
- Etre honnête et droit dans ses actions.
- Informer les membres en temps et en heures des réunions de travaux.
- Rendre publique les conclusions des réunions de travail.
- Prévenir les membres de toutes décisions de l'association.
- Veiller à ce que chaque membre de l'association puisse exercer sa mission dans de bonnes conditions de travail afin de la mener de la manière la plus efficace possible.